

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, libraires.  
Les Abonnements et les Annonces sont  
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-  
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER  
et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence  
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-  
partements, rue du Bac, 93.

## Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 50 — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — matin, Omnibus.  
5 — 11 — soir, Omnibus.  
9 — 52 — — Poste.

## Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

On nous assure que toutes les clauses du traité de commerce qui a été l'objet d'assez longues négociations entre les gouvernements de France et d'Italie sont arrêtées, et qu'on n'attend, pour leur forme régulière, que le retour à Turin de M. Benedetti.

Si nous sommes bien informés, ce traité, établi sur les bases les plus larges et qui comprendrait, entre autres conditions, la réciprocité la plus complète de commerce et de navigation, serait mis à exécution à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. (Pays.)

S'il faut en croire le *Journal (français) de Francfort*, les bruits de modification dans le cabinet de Vienne prendraient une certaine consistance; d'après les renseignements qui sont transmis à ce journal, il serait question non-seulement de la démission de M. de Rechberg et de son remplacement par M. de Mensdorf-Pouilly, mais aussi de la retraite de l'archiduc Rénévier.

On expliquerait ce dernier fait par la nécessité où l'on serait, par suite du projet de loi relatif à la responsabilité ministérielle, d'éloigner les princes de la maison impériale d'une administration dont les actes seraient soumis au contrôle du conseil de l'empire, et dont les membres ne relèveraient plus directement du souverain, comme cela a lieu dans l'état actuel.

Une dépêche de Vienne, adressée à l'*Indépendance belge*, nous annonce, d'un autre côté, que le gouvernement autrichien a l'intention d'augmenter, dans des proportions importantes, sa marine de guerre. Des conférences ont lieu, en ce moment, à ce sujet entre les différents ministres, et S. A. I. l'archiduc Maximilien, qui est, on le sait, grand-amiral, assistait au dernier conseil.

On nous communique la dépêche privée suivante, en date de Vienne, 25 septembre :

La démission offerte par M. de Kemeng, chancelier de Transylvanie, a été acceptée. (Le Pays.)

Vienne 20 septembre. — On parle d'un désaccord

qui serait survenu entre M. Schmerling et le baron de Forgach.

Vienne, 21 septembre. — On annonce que le Reichsrath sera ajourné de quinze jours. — Havas.

Le *Journal de Dresde*, du 21 septembre, déclare que la nouvelle donnée par le *Daily News*, d'une protestation du gouvernement saxon contre la conclusion d'un traité de commerce avec la France, est fautive.

Le même journal assure que la Saxe partage entièrement, sur cette question, les mêmes vues du gouvernement prussien. — Havas.

On assure que le roi Victor-Emmanuel ira prochainement à Naples.

Le bruit qui a couru de la démission de Cialdini pour la fin de ce mois a pris, depuis quelques jours, une nouvelle consistance. Il serait, dit-on, remplacé par le général Fanti dans le gouvernement militaire, et M. de Villamarina prendrait les rênes du gouvernement civil. (Le Pays.)

Turin, 21 septembre. — Les journaux annoncent que le général Della Rocca représentera Victor-Emmanuel à Königsberg pour le couronnement du roi de Prusse.

Turin, 22 septembre. — L'*Opinion* fait pressentir que le rappel de M. Tecco aura lieu lorsque sera parvenue à Turin la réponse officielle de l'Espagne refusant de remettre les archives des consulats napolitains.

Le même journal annonce que le général Carocca doit partir pour Constantinople en mission extraordinaire.

Turin, 20 septembre. — On écrit de Rome, à la date du 17, à la *Nazione*, que, sur les insinuations de François II, M. Vinturelli, ancien exilé sicilien, depuis naturalisé français, et secrétaire des chemins romains, a été expulsé de Rome, malgré les réclamations du général de Goyon.

Naples, 20. — La tranquillité se rétablit dans toutes les provinces. — Havas.

Lisbonne, 17 septembre. — La recomposition du ministère est probable; le gouvernement doit ouvrir prochainement les ports aux grains étrangers, attendu l'insuffisance des récoltes en Portugal.

Les steamers français, venant de Saint Nazaire, sont soumis à la quarantaine à Lisbonne, à cause de la fièvre jaune qui s'est manifestée dans le port à bord d'un bâtiment venant de la Havane.

Le mariage de la princesse de Portugal avec le prince de Hohenzollern a été célébré le 12 septembre. — Havas.

Nous lisons dans le *Constitutionnel* :

« Une dépêche télégraphique d'Athènes, qui nous arrive à l'instant, donne les premiers détails qui suivent sur un odieux attentat auquel vient d'échapper providentiellement S. M. la reine de Grèce.

« Le 19 de ce mois, à neuf heures du soir, un jeune homme de dix-sept ans, nommé Donsios, étudiant, comme Becker, à tiré sur la reine. L'arme de l'assassin était un revolver. Arrêté immédiatement, il a déclaré qu'il avait agi de lui-même, sous sa seule impulsion, et qu'il n'avait pas de complices.

« Quant à la reine, au milieu des explosions de l'indignation publique, elle est restée calme et maîtresse d'elle-même. On avait annoncé que le lendemain elle se rendrait à Corfu pour visiter l'arsenal; elle n'a point voulu retarder cette visite, et elle est partie au jour et à l'heure qui avaient été indiqués.

« La tranquillité la plus parfaite continue à régner à Athènes et dans tout le royaume. »

Une dépêche de Constantinople annonce que Riza pacha a accepté le gouvernement de Smyrne.

On mande de Constantinople que la Porte presse autant que possible le retour de Foad pacha, pour l'envoyer en qualité de commissaire extraordinaire en Herzégovine.

Foad pacha attend, pour quitter la Syrie, que toutes les questions relatives à l'indemnité aient été complètement réglées.

On se rappelle les faits qui ont amené, il y a un

## FEUILLETON

## LA FAMILLE DENIEL.

Si l'on éprouve un sentiment pénible en voyant dans quel oubli retombe telle ou telle famille justement honorée autrefois, ce sentiment devient plus profond encore lorsqu'il s'agit d'une de ces grandes agglomérations d'hommes formant la population d'une ville disparue. Le promontoire que j'allais visiter à l'embouchure de Guer, devant les flots tumultueux de la Manche, est une de ces solitudes éloquentes où le contraste de l'obscurité présente avec la célébrité passée, invite à de sérieuses réflexions. Ce chemin désert, menant du bourg de Ploulec'h au village du Guéodet, avait été rempli, comme toutes les campagnes des environs, du bruit et du mouvement qui se font autour d'une ville florissante. De l'antique Lexobie dont César a parlé dans ses *Commentaires*, et qui devint très-commerçante et très-riche, au commencement du sixième siècle, quand les Bretons en eurent chassé les Romains, il reste à peine quelques vestiges, et encore sont-ils ignorés dans le village même qui remplace la vieille cité. « Où sont les guerriers des siècles passés, dit un barde ? Le silence règne sur leurs champs de bataille. Nous aussi nous serons oubliés. Cette demeure où nous chantons s'écroulera; nos descendants n'en pourront trouver la place. Ils demanderont en vain aux plus anciens vieillards : —

« Où s'élevaient les murs des palais de nos pères ? »

Je devais vérifier en partie la vérité de cette prédiction. Arrivé par une sorte d'isthme sur la colline escarpée où l'on s'accorde à reconnaître l'emplacement de l'*oppidum* gaulois, puis de la ville épiscopale détruite au neuvième siècle, par Hasting le Danois, je voulus vainement me faire indiquer l'entrée d'un passage souterrain visité en 1840 par M. de Fréminville. — Douaniers et pêcheurs me répondirent qu'ils ne connaissaient rien de semblable, et il fallut bien me contenter d'assez pauvres débris de fortifications gauloises ou romaines, et de blocs de rochers parmi lesquels se trouve une pierre à bassin. Si j'avais entrepris ce voyage comme antiquaire, j'aurais pu regretter la course : heureusement je ne me crois pas archéologue, et le chrétien, le poète ami des sites variés et un peu sauvages, ne se plaindrait jamais d'avoir consacré quelques heures au pèlerinage de Goz-Guéodet.

Qu'on se figure un promontoire très-élevé et dont la base est baignée par les vagues, sauf dans la partie étroite et basse par laquelle la colline tient au continent; sur le plateau une petite chapelle entourée d'arbres et de chaumières de pêcheurs; au-dessous, contre la muraille romaine, un poste de douaniers, posé là comme un nid de Lexobie.

Forcé de renoncer, faute de renseignements, à la promenade que je me proposais de faire dans les ténèbres de l'*oppidum*, je m'occupai plus spécialement de la cha-

pelle, et j'interrogeai un habitant du village sur l'abandon dans lequel me paraissait tombé aujourd'hui un lieu de dévotion, autrefois si connu et si vénéré. Le pêcheur me montra devant la sainte image un bout de cierge dont la flamme, au moment de s'éteindre, vacillait au souffle du vent qui pénétrait dans la nef par les vitres brisées et les ouvertures du toit.

— Non, non, dit-il, notre bien-aimée patronne n'est pas oubliée, témoin ce cierge placé là dans la journée d'hier par une famille de laborieux venue de loin. Le recteur était du voyage, et comme il existe entre nous des liens de parenté, nous avons causé de ses amis et des motifs qui leur avaient fait entreprendre le pèlerinage de Coz-Guéodet. Cette histoire vous intéresserait peut-être autant que la visite d'un souterrain probablement obstrué par des éboulements. Si vous désirez l'entendre, allons nous asseoir derrière cette roche à l'abri du soleil.

Je n'ai jamais su répondre autrement que par un consentement empressé à la proposition d'écouter un récit quelconque. Celui-ci m'intéressa beaucoup, et j'aurais voulu le rapporter dans les termes mêmes employés par le narrateur. Malheureusement, ma mémoire n'est pas assez fidèle pour me rappeler les propres expressions du jeune homme qui me raconta l'histoire de la famille Deniel.

Le chef de cette famille était un pauvre journalier-cultivateur, veuf depuis plusieurs années, et père de



an environ, la conversion d'une partie de la population bulgare au catholicisme et l'indigne apostasie de l'évêque qui était allé demander au Saint-Père, à Rome, la consécration de cet acte solennel.

Une lettre particulière de Belgrade nous apprend qu'une nouvelle scission s'opère dans l'église grecque de Bulgarie. Une partie du clergé grec demanderait à s'unir à l'église romaine.

Des démarches ont été faites secrètement dans ce but à Rome, et nous croyons savoir que cette négociation est à la veille de recevoir une solution conforme aux intérêts catholiques. (Le Pays.)

Les nouvelles du Montenegro font prévoir le développement de la guerre. Les Monténégrins donnent asile aux insurgés. — Havas.

Londres, 22 septembre. — L'office Reuter publie les nouvelles suivantes de New-York, du 11 septembre :

La réponse de M. Steward à la note russe exprime la satisfaction du gouvernement fédéral en recevant cette nouvelle preuve de l'amitié de la Russie envers l'Amérique. Le bruit court que dix régiments confédérés ont quitté la Virginie, afin de protéger les côtes de la Caroline du Nord.

On parle d'une nouvelle expédition qui se préparerait contre les côtes du Sud. Un régiment, à Lesborg, s'est insurgé et est rentré dans ses foyers. Une compagnie d'un régiment de tirailleurs a tenté de désertir, on a tiré sur eux; il y a eu deux tués et le reste a été arrêté.

Le général Polk propose au gouvernement du Kentucky que les confédérés et les fédéraux se retirent du Kentucky, qui alors restera neutre. Il règne une grande activité dans les arsenaux de la marine fédérale.

A la date du 1<sup>er</sup> août, un détachement de nos troupes d'occupation en Cochinchine s'était mis à la poursuite d'un mandarin énergique et rusé qui, à la tête de 4 à 5,000 bandits, pillait et ravageait la campagne dans les environs de My-tho.

Des informations particulières nous mettent à même d'assurer que cette nouvelle prise d'armes, favorisée ouvertement par l'empereur Tu-duc, n'avait rien d'inquiétant pour notre nouvelle colonie, et que nos soldats, animés de la plus vive ardeur, étaient sûrs de venir promptement à bout de cette agression imprévue.

Le *Moniteur* publie le rapport de M. de Royer, premier vice-président du sénat, président de la commission chargée du jugement du concours ouvert entre les instituteurs publics, par l'arrêté de S. Exc. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 12 décembre 1860.

5,940 mémoires ont été produits; sur ce nombre 1,207 ont paru devoir fixer particulièrement l'attention des juges, après un premier examen, le résultat d'une seconde épreuve a été l'élimination de 1,017 mémoires, « qui, lisons-nous dans le rapport de la commission, bien que recommandables par une consciencieuse étude du sujet et par des vues utiles se trouvaient nécessairement écartés par l'incontestable supériorité des 172 autres. »

ser, du moins en voyant l'état de délabrement de ces murs lézardés et couverts de mousse, que ceux qui viennent implorer le secours de la patronne du village ont plus de foi que d'argent, et que des prières leur tiennent lieu d'offrandes. La statue de la sainte Vierge est couchée dans une niche au-dessus de l'autel, l'enfant Jésus repose à ses côtés; et tous deux, la mère et le nouveau-né, cachés jusqu'au menton sous un drapeau de mousseline et une couverture, semblent dormir d'un sommeil paisible. Saint Joseph, en manteau rouge doré, est assis au pied du lit. Des discussions inutiles à rapporter ici ayant amené en 1827 la fermeture de ce modeste sanctuaire, les habitants du hameau se plaignirent pendant trois ans de voir les naufrages se multiplier, les pluies ravager les moissons, la désolation enfin s'attacher à ce petit coin de terre. La chapelle fut rouverte en avril ou mai 1832, et, depuis, Notre-Dame de Coz-Guéodet continue d'attirer à son autel une foule de voyageurs qui n'essent jamais fait un pas de ce côté pour retrouver les vestiges de Lexobie.

Forcé de renoncer, faute de renseignements, à la promesse que je me proposais de faire dans les feuillets de l'*Oppidum*, je m'occupai plus spécialement de la chapelle, et j'interrogeai un habitant du village sur l'abandon dans lequel me paraissait tombé aujourd'hui un lieu de dévotion, autrefois si connu et si vénéré. Le pêcheur me montra devant la sainte image un bout de cierge dont la flamme, au moment de s'éteindre, vacillait au

On se rappelle que la question à traiter était la suivante :

« Quels sont les besoins de l'instruction primaire dans une commune rurale, au triple point de vue de l'école, des élèves et du maître. »

Les prix, conformément à la décision du ministre, devaient être ainsi répartis: prix de 1,200 fr. de 600 fr., plus six mentions honorables de 200 fr. chacune.

#### FAITS DIVERS.

Une dépêche annonce que le roi de Danemark doit venir à Paris. On prépare ses appartements à Compiègne pour le 6 du mois prochain.

— Les nouvelles reçues des divers points de la France annoncent que les vendanges dans les départements-producteurs se font dans d'excellentes conditions, et que le rendement sera au-dessus des évaluations qui avaient été faites sous l'influence des craintes inspirées par la sécheresse prolongée.

— Une immense catastrophe vient d'anéantir en partie l'une des plus belles communes de la province du Limbourg hollandais. Samedi matin, un vaste incendie éclatait à Lanaken, dans le riche hameau du Smeermaes. A peine le cri : Au feu ! s'était-il fait entendre, que les flammes enveloppaient dans leurs plis rougeâtres le hameau tout entier. En moins d'une heure, et avec une incompréhensible fureur, elles ont dévoré trente et une maisons toutes bâties en briques.

A plus de 200 mètres du foyer de l'incendie, les légumes des jardins, les arbres fruitiers, les haies sont rôtis. Le long de la Meuse, à la limite extrême du village, on voit des canadas, d'une hauteur de 30 mètres, noircis par la force du feu et dépourvus de leur verdure jusque dans leurs cimes.

Commencé dans une boulangerie vers dix heures et demie du matin, à une heure et demie il avait tout dévoré ! Poussées par un vent violent et sec, les flammes s'élançaient d'une maison à l'autre avec une rapidité qui dépasse l'imagination.

Des toits entiers de chaumes enflammés, enlevés par un vent de tempête, s'envolaient dans les airs pour retomber comme une pluie de feu sur tout le village. C'était un spectacle effrayant. La récolte entièrement ongragée, offrait aux flammes une proie facile à dévorer.

Les pertes sont énormes et peuvent, sans exagération, être évaluées à 700,000 fr.

— Un photographe espagnol vient de prendre de la lune une épreuve photographique plus belle et plus complète que toutes celles qu'on avait obtenues jusqu'ici. Se trouvant au mois de juillet dans la petite ville de Ségorbe, il eut l'idée d'ajouter à son appareil photographique une combinaison lenticulaire d'une grande puissance, de manière à reproduire les accidents lunaires dans leurs moindres détails. Il a ainsi obtenu la plus belle carte de notre satellite qui fût jamais. Il s'y trouve de hautes montagnes et des volcans qui paraissent vomir la lave en masses considérables. Le plus curieux, c'est que la carte du photographe espagnol indique à ne pas s'y méprendre de vastes forêts d'arbres gigantesques aujourd'hui pétrifiés.

— Un journal d'agriculture publie la lettre sui-

vante, qui signale à l'économie domestique et aux industries qui s'y rattachent un produit végétal susceptible d'applications utiles :

« Permettez-moi, monsieur, d'attirer l'attention de vos lecteurs sur une plante qui se trouve partout en quantité prodigieuse, et dont les produits sont appelés à seconder, si ce n'est à remplacer, le duvet ébredon, toujours d'un prix très-élevé. C'est la *clématite*, aux fleurs de laquelle succèdent, en automne, de petites plumes blanches dans toute l'acception du mot. Cet *ébredon végétal*, aussi léger, aussi chaud que celui fourni par les oiseaux, est au moins aussi solide que ce dernier. »

« Les personnes inoccupées des campagnes trouveront dans la cueillette de ces plumes une occupation qui ne pourra être que très-lucrative. La récolte ne devra s'en faire que par un temps sec, et jamais avant les mois de novembre et décembre. »

« Pour améliorer la besogne, on pourra couper la base de chaque capsule, qui supporte soixante à cent plumes, qu'on détachera à la maison : de cette façon, le travail sera plus prompt et pourra être soigneusement et plus proprement fait. »

« J'ai, depuis douze ans, un ébredon fait avec ces plumes végétales; j'en suis très-satisfait; elles se tassent parfaitement sans jamais se casser, et elles reprennent leur forme et leur légèreté par la secousse. »

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Son Excellence M. le Ministre de la guerre a quitté Saumur dimanche matin à 9 heures 50 minutes.

#### CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1861.

Présidence de M. LOUVET.

(Suite.)

Un membre de la commission des finances propose au Conseil le répartition des contributions directes pour 1862.

Le Conseil vote les centimes additionnels; le tableau suivant présente l'ensemble de tous ces centimes pour l'année 1862 :

CONTRIBUTIONS.	CENTIMES départementaux que le conseil général a à voter pour assurer les services.	CENTIMES généraux qui sont déjà votés par la loi de finances.	TOTAL.
Fonciers . . . . .	27,25	19,50	46,75
Personnelle-mobilière . . . . .	27,25	36,50	63,75
Portes et fenêtres . . . . .	19,75	18,80	38,55
Patentes . . . . .	19,75	15,80	35,55

Le rapporteur de la commission des finances fait ensuite connaître au Conseil le rapport de M. le préfet sur la situation des emprunts départementaux. Il résulte de ce rapport, imprimé à la page 7 des rapports de M. le préfet, que la dette départementale qui s'élevait au 1<sup>er</sup> janvier 1861, à 800,000 fr., s'élèvera encore, au 1<sup>er</sup> janvier 1862, à 580,000 fr., laquelle s'éteindra presque entièrement en 1864, conformément aux indications de M. le préfet au rapport précité.

souffle du vent qui pénétrait dans la nef par les vitres brisées et les ouvertures du toit.

— Non, non, dit-il, notre bien-aimée patronne n'est pas oubliée, témoin ce cierge placé là dans la journée d'hier par une famille de laborieux venue de loin. Le recteur était du voyage, et comme il existe entre nous des liens de parenté, nous avons causé de ses amis et des motifs qui leur avaient fait entreprendre le pèlerinage de Coz-Guéodet. Cette histoire vous intéresserait peut-être autant que la visite d'un souterrain probablement obstrué par des éboulements. Si vous désirez l'entendre, allons nous asseoir derrière cette roche à l'abri du soleil.

Je n'ai jamais pu répondre autrement que par un consentement empressé à la proposition d'écouter un récit quelconque. Celui-ci m'intéressa beaucoup, et j'aurais voulu le rapporter dans les termes mêmes employés par le narrateur. Malheureusement, ma mémoire n'est pas assez fidèle pour me rappeler les propres expressions du jeune homme qui me raconta l'histoire de la famille Daniel.

Le chef de cette famille était un pauvre journalier-cultivateur, veuf depuis plusieurs années, et père de quatre enfants. Ils avaient eu à souffrir ensemble bien des privations; aussi, à l'exception de l'aîné, beau garçon de vingt et un ans, laboureur comme son père, les enfants Daniel se faisaient-ils remarquer par leurs traits amaigris, leur teint pâle, leurs membres grêles et arré-

tés dans leur croissance. Le second fils qui, dans sa dix-septième année, n'en portait pas treize, tant il était petit et souffreteux, venait d'être admis en qualité de troisième domestique dans une ferme du voisinage, pour la nourriture seulement. De pareilles conditions paraissent encore excellentes aux deux journaliers chargés de fournir à toutes les dépenses de la maison, et ils commençaient à respirer en ne voyant plus au logis que deux petites filles à soutenir par leur travail. Ce travail si rude, on sait combien il est peu rétribué chez nous. Le prix de la journée varie suivant les paroisses, mais en général on peut l'évaluer à soixante-quinze centimes, pour un labeur qui ne dure pas moins de quatorze heures en été.

Au risque de me voir accuser de descendre à certains détails vulgaires, je veux avant de poursuivre ce récit, donner une idée exacte de la position du journalier cultivateur. Le sujet est assez important pour mériter l'attention de tous les bons cœurs et de tous les esprits sérieux. On s'effraie justement de l'émigration dans les villes; il est donc utile de savoir par des renseignements plus positifs que les églogues des poètes sur les douceurs de la vie rurale, quels sont en réalité les avantages matériels attachés au travail des champs. Les notes manuscrites que j'ai sous les yeux sont le résultat d'une expérience incontestable; elles m'ont été fournies par une de ces châtelaines bretonnes dont la charité ardente est la principale, je dirai presque l'unique ressource des pauvres de nos campagnes. (La suite au prochain numéro.)



M. le président donne ensuite la parole au rapporteur de la troisième commission.

Un membre de cette commission soumet au Conseil le rapport suivant sur la navigation de la Loire :

« Messieurs,

» Votre troisième commission m'a chargé de vous présenter son rapport sur la navigation de la Loire, et vous éprouverez comme moi, Messieurs, le regret que les douloureuses circonstances qui retiennent loin de nous M. le comte de Las Cases, nous privent aujourd'hui des renseignements précieux et des rapports si complets que notre honorable collègue vous a présentés les années précédentes.

» Vous avez remarqué, Messieurs, que M. le préfet appelle votre attention sur toutes les questions qui se rapportent au régime de la Loire, et nous ne pouvons que nous féliciter de voir que le crédit de 80,000 fr. affecté à l'entretien du fleuve, permet cet entretien, et qu'en même temps des crédits spéciaux, s'élevant à 217,087 fr. 56 c., ont permis d'effectuer de sérieuses améliorations.

» De construire un port à Saint-Clément-des-Levés;

» Enfin de pousser activement les travaux de défense de la ville de Saumur. Ces travaux, du côté des quais de la ville, ont été modifiés comme vous l'aviez demandé, et paraissent devoir satisfaire, autant que possible, aux conditions désirées.

» L'aliénation des terrains dépendant des boires de la Croix-Verte et de Saint-Lambert, à Saumur, est terminée, et les travaux d'assainissement, si nécessaires et si vivement réclamés par vous vont être entrepris.

» Dans le rapport de M. le préfet, nous trouvons encore l'espoir d'autres améliorations depuis longtemps désirées.

» L'établissement d'un barrage mobile au bras des Sept-Voies, à Saumur;

» La construction d'une banquette sur le quai neuf des Rosiers;

» Les travaux de défense de M. de Souzay, au sujet desquels nous demandons que les propriétaires riverains soient mis en demeure de se constituer en syndicat.

» Tel est aujourd'hui, ajoute le même membre, l'ensemble des travaux entrepris ou en projet pour l'amélioration des ports, la défense des propriétés et la facilité des accès aux bords de la Loire, et on est heureux d'applaudir à tous ces efforts; malheureusement, Messieurs, nous sommes obligés de reconnaître qu'il est au-dessus de ces améliorations partielles, une question capitale qui se présente dans des conditions bien moins satisfaisantes, c'est celle de la navigation. Ici, nous ne trouvons de tous côtés que des plaintes et des découragements: la batellerie, les négociants, les chambres de commerce sont unanimes à signaler le triste état de choses. Sans doute, nous devons admettre que la concurrence du chemin de fer est redoutable, mais il est certain que la batellerie pourrait soutenir la lutte avec succès si la navigation était meilleure.

» Vous le savez, Messieurs, dans la Haute-Loire, de Roanne au canal de Briare, la navigation est assurée par un canal latéral;

» Dans la Basse-Loire, d'Angers à Nantes, elle peut facilement être maintenue dans un état satisfaisant;

» Mais dans la Loire moyenne, du canal de Briare aux Ponts-de-Cé, elle éprouve les plus grandes difficultés.

» Quel serait donc le moyen à employer pour l'améliorer? A cette question, point de réponse. Rien n'a été négligé, des essais en tout genre ont été tentés, tous ont échoué; et des ingénieurs, regardant comme insoluble le problème de l'amélioration du lit du fleuve, ont proposé la continuation du canal latéral de Briare aux Ponts-de-Cé.

» Toutefois, d'autres projets sont encore à l'étude.

» Nous vous proposons, Messieurs, d'appeler encore toute l'attention du gouvernement sur une question d'un si grand intérêt pour notre pays.

» Maintenant, Messieurs, il est encore une question dont il est inutile de signaler l'importance, c'est celle des travaux destinés à prévenir, s'il est possible, ou du moins à atténuer les effets désastreux des grandes crues de la Loire. Vous savez combien le gouvernement s'en préoccupe; les ingénieurs les plus capables ont été saisis de la question; les commissions ont fait des rapports, et on ne doit pas s'attarder que, dans des questions si graves et si difficiles, en présence de phénomènes météorologiques d'une puissance presque irrésistible, il se soit produit dans les opinions de graves divergences, et qu'on arrive à des conclusions, je ne dirai pas opposées, mais qui assurément sont très-différentes les unes des autres.

» Toutefois la question a fait un grand pas et est aujourd'hui soumise au Conseil général des ponts et

chaussées, espérons que la solution ne tardera pas à intervenir.

» A ce sujet, Messieurs, M. le préfet appelle votre attention sur un rapport spécial de M. Collin, qui proposerait un système de syndicat réunissant en une association commune tous les vals de la Loire protégés par les levées.

Votre commission, Messieurs, en a pris connaissance avec le plus vif intérêt, la question paraît étudiée sérieusement, et si un examen plus approfondi confirmait les calculs de M. Collin, peu de projets seraient d'une utilité plus avantageuse.

» L'ensemble des vals de la Loire, au nombre de 29, présente une superficie de 90,000 hectares d'une valeur minimum de 354 millions, et d'un produit de 12 millions.

» Or, Messieurs, les travaux d'entretien nécessaires pour la protection de ces 90,000 hectares, ne peuvent s'élever qu'à environ 212,000 fr.; la part contributive de l'Etat serait 104,000 fr., ou environ la moitié, et la dépense à la charge des 29 syndicats ne s'élèverait qu'à 108,000 fr.

» Vous serez frappés de ce fait qu'il suffirait d'une colisation de un centime par franc sur le revenu total de ces vallées, pour assurer le parfait entretien des défenses et constituer ainsi une véritable caisse d'assurances agricoles contre les sinistres causés par l'inondation.

» Nous avons pensé que le Conseil accueillerait avec un grand intérêt une combinaison qui paraît offrir tant d'avantages.

» En résumé, Messieurs, votre troisième commission vous propose de remercier M. le préfet de ces importantes communications et du zèle avec lequel il défend les intérêts du département, dans les questions si complexes qui se rattachent au fleuve de la Loire.

» Elle demande, ainsi que le Conseil d'arrondissement d'Angers, que le crédit d'entretien soit élevé à 110,000 fr., somme qui paraît nécessaire pour assurer ce service.

» Elle recommande instamment les nombreuses améliorations déjà signalées et qui ont été de nouveau consignées dans le rapport que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre.

» Le Conseil, adoptant les propositions de sa troisième commission, émet un vœu pour que le crédit d'entretien soit élevé à 110,000 fr., et pour que les améliorations signalées au rapport soient exécutées, notamment en ce qui concerne les ports de la Méantré.

Il appuie également le vœu émis par le Conseil de l'arrondissement d'Angers, pour que le système d'annonce appliqué aux grandes crues de la Loire, soit aussi appliqué aux crues hâtardes.

(La suite au prochain numéro.)

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

La deuxième portion du contingent de la classe de 1860, formant la réserve de cette classe, doit, en vertu de la décision ministérielle du 31 juillet dernier, être réunie dans les dépôts d'instruction pour trois mois, à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Afin que les cadres instructeurs des dépôts puissent donner tous leurs soins à l'éducation militaire des hommes de la réserve, et que les effectifs de ces dépôts soient d'ailleurs mis en rapport avec les ressources du casernement, des ordres viennent d'être donnés par M. le maréchal ministre de la guerre pour que, dans les corps où les dépôts sont isolés des bataillons actifs, les jeunes soldats de la première portion du contingent de la classe de 1860 soient dirigés sur ces bataillons, où leur instruction sera complétée.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans est autorisée à ajouter le *Noir animal pour raffinerie* :

1<sup>o</sup> Dans le 3<sup>e</sup> paragraphe de son tarif spécial D n<sup>o</sup> 36, qui fixe le prix de 29 francs par 1,000 kilogrammes, frais de chargement, de déchargement et de gare compris, pour le transport de certaines marchandises expédiées de Bordeaux à Paris;

2<sup>o</sup> Dans le 4<sup>e</sup> paragraphe de son tarif spécial D n<sup>o</sup> 38, qui fixe différents prix pour le transport de diverses marchandises au départ de Saint-Nazaire et de Nantes et à destination de certaines gares du réseau.

La même Compagnie est autorisée à ajouter la désignation : *non emballées*, à la suite de diverses catégories de *Toiles* dénommées comme il suit dans la 3<sup>e</sup> classe de ses tarifs généraux de petite vitesse, savoir : *Toile à sacs*, *Toile à voiles* et *à bâches*, *Toile d'emballage*.

Les allumettes chimiques ont reçu depuis quelque temps une amélioration qui les a rendues incomparablement moins dangereuses et susceptibles de causer des accidents. On est parvenu à les rendre inexplosibles sous la main des enfants en ren-

dant l'enveloppe de leurs amorces fulminantes plus dures et plus résistantes, si bien que pour les enflammer, il faut l'effort sérieux d'une main adulte. C'est là un progrès réel.

AVIS.

Un concours aura lieu le jeudi 3 octobre prochain à l'Ecole supérieure professionnelle communale de Nantes, pour la place vacante de professeur de mathématiques et de surveillant général de cet établissement.

Les appointements du titulaire sont de 2,000 fr. par an.

Les candidats sont invités à déposer leurs titres de capacité et de moralité au secrétariat de la mairie, avant le jour fixé pour le concours.

Un programme détaillé fera connaître les conditions d'admission.

Pour chronique locale et faits divers : r. comar.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la *Gazette de France* :

P. S. Nous recevons à l'instant même ce bulletin.

« Les populations de l'Italie méridionale se lèvent en masse.

» Borjes marche glorieusement.

» A Tiriolo (2<sup>e</sup> Calabre), un régiment piémontais a été forcé de déposer les armes.

» Au nord près de Terracine, deux bataillons piémontais ont été mis en déroute.

» A Sora, plusieurs bataillons ont été battus par Chiavone.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 21 septembre.

Revue de la semaine. — M. le commandeur Nigra. — Consécration de l'église russe à Paris. — Gouffier de voyage. — Salon d'Anvers. — Le fleuve Amour. — Rassemblement des troupes suisses. — Chronique musicale. — Le service domestique dans les pays esclaves (suite). — Baptême maçonnique.

— Le Fogelschiesso, fête annuelle à Dresde. — *Nymphé dansante*, de Thorwaldsen. — Don Antonio Cabral Bejarano. — Raphaël Macaluso. — Les Vacances.

Gravures: M. Nigra, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi d'Italie. — Consécration de l'église russe. — Salon d'Anvers (deux gravures). — Grandes manœuvres de l'armée fédérale suisse dans les Alpes.

— Halte de carabiniers. — Embuscade de chasseurs. — Baptême maçonnique au Grand-Orient de France.

— Fête annuelle à Dresde. — *Nymphé dansante*. — Raphaël Macaluso. — Cabral Bejarano. — Les Vacances. — Rébus.

ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 septembre 1861.

NAISSANCES. — 6, Victoire Rocher, rue Saint-Nicolas; — 7, Eugène Lenoble, hameau du Petit-Puy; — 11, Marie-Clarisse-Anne Girard, rue du Paradis; — 13, Charles Leroux, rue de la Mare-Maillet.

MARIAGES. — 4, Alexandre Lamare, cordonnier, a épousé Marie Pitois, chapelière, tous les deux de Saumur; — 9, Louis-René Gonnelay, domestique, a épousé Louise Besnard, domestique, tous les deux de Saumur; — Eugène-Henri Maillet, serrurier, a épousé Rose Bassereau, modiste, tous les deux de Saumur; — 10, Louis Peltier, voiturier, a épousé Eugénie Meignan, sans profession, tous les deux de Saumur; — Antoine-Jean Chuche, cordonnier, a épousé Louise Chanard, chapelière, tous les deux de Saumur; — 14, Eugène Savatier, lieutenant au 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine, a épousé Victorine Méchin, sans profession, tous les deux de Saumur.

DÉCÈS. — 4, Marie-Thérèse-Juliette Coulbault, 6 semaines, rue du Marché Noir; — 2, Baptistine-Louise Davoine, 2 mois rue de Nantilly; — 4, André Bourgoïn, négociant, 77 ans, célibataire, rue d'Orléans; — 7, Octavie Martin, 19 jours, rue de la Base-Ille; — Berthe Pasquier, 3 mois rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 10, Valentine-Louise Tréviers, 1 an, rue de la Monnaie; — Guérin, mort-né, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 12, Etienne-Léopold Petit, 3 mois, rue Saint-Nicolas; — Nivette, mort-né, rue du Petit-Pré; — 13, Alexandrine Hérisson, 3 mois, à la Providence; — 14, Marie Bauron, cultivatrice, âgée de 53 ans, épouse de Jacques Depiau, rue du Petit-Pré; — Jacques-Henri-Louis Boulet, 3 mois, levée d'Enceinte.

Commune de Fontevraud. — René Guérin, propriétaire, 63 ans.

Commune de Sainte-Gemmes. — Jacques Duterre, cordonnier, 50 ans.



**Marché de Saumur du 21 Septembre.**

Froment (hec. de 77 k.) 31 68	Huile de lin . . . . . 49 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 30 45	Paille hors barrière 65 71
Seigle . . . . . 20 80	Foin . . . . . id. . . . . 30 26
Orge . . . . . 13 20	Luzerne (les 750 k.) 66 30
Avoine (entrée) . . . . . 12 50	Graine de trèfle . . . . . 60 —
Fèves . . . . . 20 —	— de luzerne. 30 —
Pois blancs . . . . . 26 —	— de colza . . . . . 28 —
— rouges . . . . . 26 —	— de lin . . . . . 23 —
Cire jaune (50 kil) . . . . . 190 —	Amandes en coques (l'hectolitre) . . . . . — —
Huile de noix ordin. 56 —	— cassées (50 k.) 66 —
— de chenevis. . . . . 48 —	

**COURS DES VINS (1).**

<b>BLANCS.</b>	
Coteaux de Saumur 1859 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 120 à . . . . .
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 100 à . . . . .

(1) Prix du commerce.

Ordin., environs de Saumur, 1860, 1 <sup>re</sup> id. 70 à . . . . .	2 <sup>e</sup> id. 55 à . . . . .
Id. . . . .	
Saint-Léger et environs 1860 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 55 à . . . . .
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 50 à . . . . .
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860, 1 <sup>re</sup> id. 55 à . . . . .	2 <sup>e</sup> id. 50 à . . . . .
Id. . . . .	
La Vienne, 1860 . . . . .	45 à 50

**ROUGES.**

Souzay et environs 1859 . . . . .	120 à . . . . .
Champigny, 1858 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 260 à . . . . .
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 210 à . . . . .
Id. 1859 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 210 à . . . . .
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 140 à . . . . .
Varrains, 1860 . . . . .	60 à . . . . .
Id. 1859 . . . . .	120 à 140
Bourgueil, 1859 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 130 à . . . . .
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 140 à . . . . .

Id. 1860 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 60 à . . . . .
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 55 à . . . . .
Restigny 1860 . . . . .	60 à . . . . .
Chinon, 1859 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 130 à . . . . .
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 120 à . . . . .
Id. 1860 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 55 à . . . . .
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 50 à . . . . .

**BOURSE DU 21 SEPTEMBRE.**

5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 69 20.  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96 20.

**BOURSE DU 22 SEPTEMBRE.**

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 50.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 96 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

*Expédition franc de port jusqu'à destination.*

# MAGASINS DE NOUVEAUTÉS DU PETIT-SAINT-THOMAS.

TROUSSEAUX  
et  
Layette.

A PRIX FIXE.

Rue du Bac, 33, et rue de l'Université, 25, faubourg Saint-Germain, à Paris.

CACHEMIRE FRANÇAIS  
et  
de l'Inde.

Les propriétaires de cet établissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons franco, et toute expédition au-dessus de 25 francs est affranchie pour toutes les localités de la France. Les prix marqués en chiffres connus sont les mêmes pour Paris et la province. Cette maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France, elle rejette donc toute responsabilité avec ces industriels ambulants qui font des déballages dans diverses contrées sous le nom du *Petit-Saint-Thomas*; elle les signale à la défiance et au mépris publics. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins est adressé aux personnes qui le demandent.

(478)

**CONCESSION  
DU CANAL DE LA DIVE  
et  
NAVIGATION DU THOUET.**

**ADJUDICATION**

Même sur une seule enchère.

En la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M<sup>e</sup> ROQUEBERT, l'un d'eux, le mardi 12 novembre 1861, à midi,

- I. Du droit à la concession : 1<sup>o</sup> du canal de la Dive, se développant dans les arrondissements de Saumur, Loudun et Bressuire; 2<sup>o</sup> de la navigation du Thouet, depuis le canal de la Dive jusqu'à la Loire;
- II. Du droit à une chute d'eau;
- III. De la propriété d'un bâtiment et de trois pièces de terre-marais.

Mise à prix : 300,000 fr.

S'adresser :

- 1<sup>o</sup> A Paris, à la Caisse hypothécaire, rue Cadet, 9;
- 2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ROQUEBERT, notaire, rue Sainte-Anne, 69, dépositaire du cahier d'enchères;
- 3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LAUMONIER, successeur de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur (Maine-et-Loire);
- 4<sup>o</sup> A M. BERNARD, percepteur des droits de péage, à Saumur. (472)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Commune de Saint-Martin-de-la-Place, une MAISON et 22 ares de terre, au Bourg; 60 ares de terre, à la Boire-Lambault.  
S'adresser audit notaire. (460)

**A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON avec jardin et une petite vigne, le tout en un seul ensemble, situé au Pont-Fouchard.  
S'adresser à M<sup>me</sup> BONTEMPS mère.

**A LOUER**

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

LE 1<sup>er</sup> ET LE 2<sup>e</sup> ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

**A LOUER**

Présentement,

**UNE CHAMBRE**

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

**A LOUER**

**MAISON**

Rue Beaurepaire.

S'adresser à M<sup>me</sup> BOUCHET, même rue, n<sup>o</sup> 33.

**A CÉDER DE SUITE**

**UNE PETITE AUBERGE**

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE.

Située dans un des bons quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de vingt ans demande une place dans une maison bourgeoise. Il se chargera des soins des chevaux et de l'entretien d'un jardin.  
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de vingt-quatre ans désire une place dans une maison de commerce ou pour les travaux de la campagne.  
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une femme veuve ou quarante ans environ, pour faire un service à la campagne.  
S'adresser au bureau du journal.

**SERVICE RÉGULIER**

**DE PAQUEBOTS A VAPEUR**

En correspondance avec le Chemin de fer d'Orléans.

1<sup>o</sup> Entre LONDRES, ST-NAZAIRE et LA ROCHELLE, direct. Départs de Londres les 5 et 18. Retour de St-Nazaire, via La Rochelle, les 11 et 24 de chaque mois.

2<sup>o</sup> Entre LIVERPOOL, ST-NAZAIRE et LA ROCHELLE, direct; prenant marchandises pour Dublin, Belfast, Cork, Glasgow, Bristol, etc.

Départs de Liverpool les 1<sup>er</sup> et 15. Retour de St-Nazaire, via La Rochelle, les 6 et 21 de chaque mois.

Les départs de La Rochelle ont lieu deux jours seulement après celui de St-Nazaire. — Transit spécial pour toutes les parties du monde.

S'adresser, pour rapports généraux, à MM. GAMBELL et LE BOUTILLIER, directeurs-armateurs. . . . . à LIVERPOOL.

Et pour frets et passages :

A MM. ROBERT HURREL . . . . . à LONDRES.

AD. MORRAU et LE RAY fils, agents spéciaux des armateurs . . . . . à NANTES.

ALPH. LANGUET, consignataire . . . . . à ST-NAZAIRE.

BONNEMORT et BECKER, consignataires. . . . . à LA ROCHELLE.

Et dans toutes les gares du chemin de fer d'Orléans. (475)

**VINGT ANS DE SUCCÈS**

Au moment des chaleurs, nous recommandons l'emploi de l'ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS. Moyennant quelques gouttes de cette liqueur dans un verre d'eau, sucrée ou non, on obtient la boisson la plus agréable, la plus saine, la plus rafraîchissante et la moins coûteuse dont on puisse se servir. Cet élixir devrait donc trouver sa place dans toutes les familles, attendu qu'il facilite supérieurement la digestion, fortifie l'estomac même le plus délabré, débarrasse des maux de tête, des coliques, purifie le sang, calme les nerfs et dissipe à l'instant le moindre malaise. — En flacons cachetés de 2 fr. 50 et 5 fr., avec l'instruction portant le cachet et la griffe de l'inventeur, H. de Ricqlès, cours d'Herbouville, 9, à Lyon; à Paris, 5, cité Trévise.

Dépôt dans toutes les principales pharmacies et maisons de droguerie de la France et de l'étranger. — A Saumur, chez M. MENIER, confiseur. (513)

**MANUEL DES FAMILLES  
ET DES MÉNAGES**

Recueil complet de Recettes, Secrets et Formules,

RELATIFS

A l'industrie, l'agriculture, le jardinage, l'hygiène pratique, la médecine usuelle, la médecine vétérinaire, la pharmacie, l'économie domestique, la cuisine, la tenue des livres, la toilette, etc.

Ce livre contient aussi la préparation de toutes espèces de boissons économiques, sirops, vins, liqueurs et différentes recettes pour toutes les maladies des vins.

Pour recevoir l'ouvrage franco, il suffit d'envoyer 2 fr. 25 c. en timbres-poste, à M. CLÉMENT, éditeur, à Sens (Yonne).

Saumur, imprimerie de P. GODET.